

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2015 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

CESSION D'UNE PARCELLE XC 39 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMUNE DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE

Pour faire suite à ce sujet, Monsieur le Maire précise que la parcelle est à la jonction de la voie verte et du chemin communal venant du lieu-dit la Sauvagère et donne lecture du projet de délibération.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, rappelant l'intérêt de l'association AVRIL pour la parcelle XC 39 sise sur Bricqueville la Blouette compte-tenu de la présence d'amphibiens, le souhait de la commune de se porter acquéreur de cette parcelle à titre gratuit en compensation des surfaces cédées au Département pour l'aménagement de la voie verte de la Souilles, la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 11 mai 2015 donnant son accord à une cession à l'euro symbolique en contrepartie des surfaces cédées par la commune pour la voie verte, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants **DONNE** son accord sur la cession de la parcelle **XC 39 de 13 102 m²** sise sur Bricqueville la Blouette par le Département au profit de la commune, **ACCEPTE** les conditions de cession du terrain « à l'euro symbolique », frais d'acte à la charge de la commune (27,00 €), **DELEGUE** la rédaction de l'acte de cession en la forme administrative au service gestion foncière du Département de la Manche, **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de la procédure.

CREATION COMMISSION GESTION CHAMP VOIE VERTE – INVITATION MADAME TIROT

- Monsieur le Maire accueille Madame Oriane TIROT, animatrice environnement au sein de l'Association AVRIL, en charge du projet de valorisation de certains bras morts de la Souilles, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, priorité étant donné aux bras morts présentant une importante diversité biologique. Ces petites zones humides sont aujourd'hui menacées car en disparition ; elles ne sont pas protégées par la loi. Et Madame TIROT de présenter le projet et l'intérêt écologique que représente entre autre la parcelle XC 39, maintenant propriété de la commune.

Monsieur le Maire souhaite que soit créé un passage surélevé dans cette zone et demande à ce que soit aussi laissé un passage pour les chevaux et les bêtes sauvages.

Après avoir échangé avec les conseillers, Madame TIROT explique qu'il est nécessaire de créer un comité de réflexion sur l'aménagement de cette zone avec la mise en place de chantiers bénévoles de restauration. Se proposent pour faire partie de ce comité Monsieur le Maire et Messieurs ROTT, LEGER et SAUVEY ; participeront également à ce comité, outre Madame TIROT, un représentant du Conservatoire du Littoral, un représentant de la CBC, un technicien rivière et un agent technique de la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières) et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle XC 39 à l'association AVRIL. Monsieur le Maire précise que la commune n'interviendra absolument pas financièrement pour un quelconque chantier. Il rappelle que le chemin de la Sauvagère va être rencaissé demain et permettra ainsi un accès correct à ladite parcelle.

Le conseil municipal remercie Madame TIROT pour son exposé.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : DECISION DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle le vote du conseil du 25 juin dernier qui, par 2 voix pour la reconduction de la répartition « dérogatoire libre », 5 voix contre la reconduction de la répartition « dérogatoire libre » et 5 abstentions, émettait une opposition à la reconduction de la répartition « dérogatoire libre ».

Aujourd'hui, la CBC revient à la charge par un autre biais, à savoir la mise en place d'un fonds de concours dont le montant correspondrait au FPIC perçu par chaque commune en 2015, soit pour Bricqueville la Blouette, 7 320 €. Si toutes les communes répondaient favorablement à cette proposition, le montant total du fonds de concours dont bénéficierait la CBC s'élèverait à 486 601 € (somme correspondant à l'inscription du budget primitif). Monsieur le Maire souligne que la situation financière de la CBC est saine puisque ces 486 000 € inscrits au fonds de concours seraient reversés intégralement à la santé. Au vue des informations obtenues, Monsieur le Maire ajoute que, sans ce fonds de concours, la CBC serait obligée d'emprunter au mois de décembre pour boucler le budget. Trois millions d'euros de travaux d'investissement sont engagés actuellement. Et Monsieur le Maire de donner lecture du courrier de

Monsieur Yves LAMY, Président de la CBC. Le conseil est amené à prendre une décision de principe sur ce projet de mise en place d'un fonds de concours ci-dessus exposé.

Le débat est lancé.

Pour Monsieur le Maire, l'opposition de certains conseils municipaux au reversement du FPIC dans son intégralité à la CBC a permis de diriger les projets vers la santé. Madame BUFFARD regrette que rien n'ait été débloqué pour les rythmes scolaires. Pour Monsieur ROTT, ce fonds de concours, c'est la même chose que le FPIC, c'est une façon détournée de revenir à la même chose. Pour Madame BUFFARD, la commune s'oppose mais au bout du compte, il va falloir participer... et le conseil municipal de passer au vote. A la question « qui est contre cette décision de principe ? » le résultat est le suivant : 6 voix contre la décision de principe et 7 abstentions.

*** MISE A DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX ET * DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A LA CBC**

* Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal, établi contradictoirement, et qui définit les modalités de transfert vers la CBC des biens appartenant à la commune nécessaires à l'exercice de compétences communautaires.

Les biens transférés sont ainsi nommés « RPI Bricqueville-Tourville-Heugueville » et « Stade ».

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal de Bricqueville la Blouette autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

* Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et de la convention de mise à disposition établis par la CBC et concernant la mise à disposition de voies d'intérêt communautaire. Sont concernées la route n° 3 du Hameau Orgeat et la route du Bois des Cornous.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la délibération telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

PLU DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le POS sera caduc à la fin de l'année 2015 et que la CBC qui devait prendre la compétence l'a rejetée. De ce fait, il s'agit maintenant pour la commune de prescrire la transformation du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de répondre aux objectifs édictés par les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de la commune avec les orientations du SCOT ; cela permettra de disposer d'un document de planification reflétant les projets d'aménagement communal, cohérent et ambitieux et qui fixera les orientations stratégiques. Ce dossier sera examiné par la commission travaux-urbanisme qui se réunira le jeudi 24 septembre 2015 à 18 heures 30. Pour information, chaque conseiller a reçu par mail le projet de prescription de la révision du POS pour l'élaboration du PLU, document obtenu auprès du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, en charge de l'instruction de l'urbanisme de la commune.

DELIBERATION REMPLACEMENT POMPE N°1 POSTE DU VAL DE SOULLE ET DECISION MODIFICATIVE EN DECOULANT

Accord des conseillers, à la majorité (une voix contre) pour changer la pompe n°1 du poste de relèvement du Val de Soulle.

DELIBERATION TARIFS CANTINE 2015-2016

En accord avec les communes du RPI Tourville-Bricqueville-Heugueville, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal **DECIDE** de porter le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016, à :

► **3,75 €** par enfant

► **3,55 €** par enfant pour les familles de 3 enfants et plus fréquentant les cantines du RPI

Soit une augmentation de 1,35%

Les tarifs sont applicables dès la rentrée scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LECONTE fait le point sur la rentrée scolaire. 23 élèves sont scolarisés sur le site de Bricqueville, changement d'enseignant à Tourville.

Pour information, Monsieur le Maire fait le point sur les effectifs de la CBC avec 89 élèves en moins.

« 32 élèves en moins sur Saint-Sauveur-Lendelain, 60 élèves en moins sur Coutances, 22 élèves en moins sur Gavray et 25 élèves en plus sur Cerisy la Salle. Au niveau des TAP de la CBC, ce sont 174 animateurs à recruter. En bureau CBC, il a été question de la carte scolaire : Monsieur Vaugeois avait un projet mais le bureau l'a refusé. Le bureau étudie la possibilité de recrutement d'un bureau d'études extérieur pour une étude de prospection sur trois ans qui va prendre en compte le devenir des locaux, tout en travaillant avec l'éducation nationale et en prenant en compte le périmètre des communes nouvelles et des communautés de communes ; c'est toute une étude qui va durer... sujet très sensible... il ne faut pas faire n'importe quoi. »

Discussion au sujet des TAP sur le RPI (TAP récréatif le vendredi après-midi peu productif pour les enfants).

Un point est fait sur les fusions de communautés de communes. Pour ce qui concerne les fusions de communes, Monsieur le Maire fait état d'une analyse, reçue en août, et intitulée "apport des communes nouvelles" émanant de Monsieur Julien Duflo, directeur général des services de la ville de Coutances et de Monsieur Yves Lamy, maire de Coutances et président de la CBC. Un exemplaire en est donné à chaque conseiller. De même, restitution d'une analyse intitulée "réflexions communes nouvelles" par la commune de Nicorps qui est, en fait, une analyse de données, une étude sur les situations financières des communes de Nicorps, Saussey et Saint-Pierre de Coutances. Il est rappelé qu'une réunion publique est prévue le mercredi 16 septembre 2015 à la salle polyvalente Lucienne Lelievre. Lundi 14 septembre 2015 à 9 heures 30, réunion pour préparatoire pour cette réunion. Monsieur ROTT souligne l'importance, lors de cette deuxième réunion publique, d'avoir un minimum d'apports pour dissocier la CBC, de la ville de Coutances et expliquer ainsi tout ce que la CBC, et non pas la ville de Coutances, offre (cinéma, piscine etc).

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux engagés dans la commune : réfection des chemins, réalisation hydraulique route du hameau Orgeat.

Question de Monsieur LEGER « pourquoi la commune n'accueillerait pas une famille de réfugiés ? ! » Et Monsieur le Maire de répondre que la commune n'a pas de logement mais que s'il reste un des logements HLM de libre, pourquoi pas. Il ajoute que si des particuliers souhaitent loger des réfugiés, la mairie les mettra en relation avec les services de l'Etat.

Point sur l'affaire canalisation assainissement : Monsieur le Maire est en attente du virement des fonds (un peu plus de 74 000 €), un courrier de Maître Gorand l'ayant informé que Madame la Préfète de la Manche allait procéder à l'exécution du jugement du 28 mai 2015.

Repas des Cheveux Blancs : une réunion de préparation aura lieu le vendredi 11 septembre 2015. Une convocation sera adressée aux commissions concernées.

Pour information, révision des statuts du RPI Tourville-Bricqueville-Heugueville pour être cohérence avec les statuts de la CBC qui aura dorénavant trois représentants au sein du syndicat.

Madame LEREBOURG fait état du problème récurrent du dépôt sauvage de bouteilles de bière près du boviduc.

Monsieur JARDIN mentionne le problème des réverbères qui restent allumés très longtemps. Plus de problème car la réparation est faite.

Prochain conseil prévu le jeudi 15 octobre 2015 à 20 heures.